

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

5^{ème} **Commission** - N° CG-2009-4-5-1

Service consulté

**FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION "TOURISME ET
PATRIMOINE" DU SIVOM DU PAYS DE BRISACH**

Résumé : *Dans le cadre de la définition d'un projet global de développement touristique du Pays de Brisach dont la labellisation UNESCO des fortifications de NEUF-BRISACH constitue la pierre angulaire, le SIVOM du Pays de Brisach a procédé au recrutement d'un professionnel qualifié dans l'ingénierie touristique.*

Le présent rapport vous propose de valider le cadre partenarial de financement de ce poste.

En juillet 2008, l'UNESCO a attribué le label « Patrimoine Mondial de l'Humanité » à 13 sites français représentatifs de l'architecture Vauban, parmi lesquels se trouve la Place Forte de NEUF-BRISACH.

Ce classement fait suite à une demande introduite auprès de l'UNESCO par le réseau des sites majeurs Vauban, association dont le siège est à Besançon et qui a coordonné les efforts des différents sites en vue de cette inscription. Il en résulte une responsabilité collective des membres du réseau dans le maintien de cette labellisation.

S'agissant des projets de la Place Forte de NEUF-BRISACH, la municipalité a présenté courant 2008 un dossier présentant l'intégralité des projets qu'elle considère comme indispensable au maintien du label. Soulignons notamment :

- la restauration et la mise en valeur des fortifications,
- la diversification et l'étagement des parcours de visite,
- la réaffectation des tours bastionnées,
- la restructuration du musée VAUBAN avec la réhabilitation et la mise en valeur de la porte de Belfort,
- le programme pluriannuel de dégagement, conservation et de mise en valeur des fortifications et des remparts,
- l'étude et la réalisation d'un plan de stationnement et de circulation sur l'ensemble de la commune,
- la rénovation de l'Hôtel de Ville...

Face à l'ambition de ce dossier et aux enjeux connexes pour le territoire et pour le Département du Haut-Rhin dans sa globalité, les collectivités partenaires de la commune de NEUF-BRISACH ont souhaité :

- que le classement UNESCO constitue la pierre angulaire d'un projet de développement global pour le territoire. En ce sens, l'implication du SIVOM du Pays de Brisach est considérée comme essentielle dans la concrétisation des projets envisagés et dans la dynamisation globale du territoire.
- Doter le territoire d'une force de travail durablement impliquée. La réussite du projet reposant notamment sur la clarté dans la formalisation des orientations et la mise à disposition d'une ingénierie adéquate.

Dans cet esprit, le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace ont proposé au SIVOM du Pays de Brisach de prendre en charge, dans l'attente de la transformation de la structure en Communauté de Communes, une partie de la rémunération d'un agent recruté pour le suivi du projet selon les modalités suivantes :

- prise en charge, selon la règle du tiers, à hauteur de 33 % d'un montant subventionnable plafonné à 45 600 €/an.

Les missions confiées à cet agent sont les suivantes :

- participation à la définition, à l'animation et à la coordination de la stratégie globale de développement touristique du territoire intercommunal, en partenariat avec les acteurs locaux et en particulier Neuf-Brisach et Breisach-am-Rhein. Cette stratégie se fondera en premier lieu sur le maintien et la valorisation du label UNESCO de NEUF-BRISACH.
- Pilotage des projets touristiques du SIVOM, notamment ceux liés à la valorisation de l'Île du Rhin et du site de NEUF-BRISACH (aménagement, promotion, animation, développement économique).
- Pilotage et suivi d'une étude de stratégie touristique (réalisée par un bureau d'études extérieur, en concertation avec les acteurs locaux) et mise en œuvre du programme d'actions afférent.
- Mise en place d'indicateurs d'évaluation permettant d'apprécier la stratégie développée et sa réalisation.
- Relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels (notamment le Département et la Région) ainsi qu'avec les acteurs professionnels et associatifs dans le domaine du tourisme et du patrimoine (DRAC, réseau des sites majeurs Vauban,...).
- Accompagnement et promotion des projets des acteurs locaux en matière de développement de l'offre touristique.

Au regard des éléments développés dans le présent rapport, je vous propose de valider la participation financière du Département fixée à 33 % d'un montant subventionnable plafonné à 45 600 €/an pour l'année 2009.

Pour la période 2010-2013, ce soutien s'inscrira, le cas échéant, dans le cadre des nouveaux dispositifs en cours de réflexion et dans l'hypothèse de la transformation du SIVOM du Pays de Brisach en Communauté de Communes.

Les crédits inscrits au Budget Primitif sur l'Opération 2009 - F731 - 9999 - Chapitre 65 - Fonction 71 - Nature 65734 permettent l'engagement d'une aide pour un montant de **4 497,00 €** pour un chargé de mission « Tourisme et Patrimoine » du SIVOM du Pays de Brisach.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL GENERAL
LE 23 OCTOBRE 2009

**Agent de développement
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DLA03371	SIVOM DU PAYS DE BRISACH P09-Chargé de mission "Tourisme et Patrimoine"	13 627,00	33%	4 497,00
			Total	4 497,00